Image not found or type unknown

mutation forcé que faire?

Par **jpbaladier**, le **17/12/2009** à **21:54**

bonjours je travail dans une société de telecommunication depuis 14 ans et je viens de recevoir un recommandé pour me dire que je serai muté definitivement dans un autre département pour comme "excuse" qu'il ya - de travail dans mon departement sachant que je suis marié et 2 enfants et une maison a crédit depuis 3 ans.
Et sur mon contrat de travail il y a une clause de mobilité disant:
pourra etre amené dans le cadre de sa fonction a effectuer des déplacements ou etre affecté au siege du pricipal etablissement ou d'un etablicement secondaire de la société actuelle sans que celui-ci puisse prétendre ou se prevaloir d'une quelconque modification de son contrat de travail ou de ses conditions de travail.

Ma question est:
Est ce que je peu refusé?
Ou est ce que sachant que ma femmme travail elle risque de perdre son travail si elle me suit? ET sans compté de vendre ma maison?

MERCI pour votre reponse je ne sais plus quoi faire!

Par **loe**, le **18/12/2009** à **16:05**

Bonjour,

Oui, bien sûr vous pouvez refuser, et vous serez alors licencié.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés